



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Raphaël Rioux, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Le 9 mai 2022, un avis de motion et le projet de règlement suivant fut présenté et a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil :

RÈGLEMENT 2022-08 Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Que ce projet de règlement soit adopté par le conseil municipal de La Rédemption lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 13 juin 2022 à 20h00 à l'endroit habituel, soit au 68 rue Soucy à La Rédemption.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau du soussigné, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 10e jour du mois de mai 2022.

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier

=====
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussigné, Raphaël Rioux, secrétaire trésorier, résidant à Sainte-Jeanne d'Arc, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Site internet de la municipalité
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour du mois de mai 2022.



Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier